

## Formation Habilitation électrique BS/BE Manœuvre

Public concerné	Nombre de stagiaires	Durée	Prérequis	Taux de réussite	Tarifs (net de taxes)
Personnel non-électricien devant effectuer des opérations d'ordre électrique élémentaires ou manœuvrer des appareillages électriques en basse tension	1 min - 10 maxi	14 heures / 2 jours	Aucun	100 %	Inter entreprise 280 € / participant  Intra entreprise 1590 € / groupe

### Objectifs de formation

Exécuter en sécurité des opérations simples d'ordre non électrique dans un environnement électrique  
Savoir respecter les procédures et rendre compte de son activité au chargé d'exploitation électrique,  
Connaître les conditions d'approche dans la zone de travail et les limites,  
Savoir effectuer un remplacement de fusible, lampe ou accessoire en sécurité.  
Savoir réaliser une manœuvre en toute sécurité.

### Méthodes pédagogiques

Exposés interactifs, Mises en situations pédagogiques, apports de connaissances théoriques et pratiques, utilisations d'outils multimédia (Powerpoint, vidéos...), exercices en sous-groupe, formation pratique avec mise en pratique du matériel

### Evaluation et certificats

En cas de réussite à l'évaluation théorique et à l'évaluation pratique, il sera délivré au stagiaire :  
Attestation de fin de formations avec compétences acquises  
Avis d'habilitation pour l'employeur

### Maintien et actualisation des compétences

Tous les 3 ans

### Encadrement

Formateur certifié en habilitation électrique non électrique

### Modalités d'accès aux personnes en situation de handicap

En cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation en fonction.

### Modalités d'accès à la formation

Aucune.

### Délais d'accès à la formation

4 semaines minimum

### Equivalence / Passerelle / Allègement / Débouchés

Non / Non / Non / Prérequis pour recevoir un titre d'habilitation

### Lieu de formation :

Au sein de votre entreprise ou dans notre salle de formation (située à la Tour du Pin)

### Aspect réglementaire :

« Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. »

Art 4544-9 du Code du Travail

« L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. »

Art 4544-10 du code du Travail

Norme NFC 18-510

## **Programme**

### **Tronc commun**

- Les grandeurs électriques (courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.)
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Les noms et les limites des différents domaines de tensions.
- Les zones d'environnement et leurs limites.
- Le principe d'une habilitation. (Réglementation, définition des symboles)
- Les prescriptions associées aux zones de travail.
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des.
- La conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément et/ ou en cas d'incendie dans un environnement électrique.

### **Module BS**

- Les limites de l'habilitation BS
- Les informations à échanger ou transmettre au chargé d'exploitation électrique
- Les matériels électriques dans leur environnement
- Les équipements de protection individuelle (Identification, vérification, utilisation)
- Les séquences de mise en sécurité d'un circuit,
- Les mesures de prévention lors d'une intervention,
- Les documents utilisables,
- Les procédures de remplacement et de raccordement

### **Module BE Manœuvre**

- Les matériels électriques dans leur environnement
- Les équipements de protection individuelle (Identification, vérification, utilisation)
- Les limites de l'habilitation BE Manœuvre
- Les acteurs concernés par les manœuvres (chargé d'exploitation et chargé de consignation) et les échanges (information et documents)
- Instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.